



Flash PLP 60

- 1- Devenir agrégé par liste d'aptitude
- 2- Élections professionnelles de déc. 2014 : stage et réunion/débat le 20 mars à Aix - Le paritarisme mode d'emploi !
- 3- Mouvement inter-académique : GT de vérification des barèmes du 21 au 23 janvier
- 4- Adhésion/Ré-adhésion...

Toute l'équipe académique du Se-Unsa vous souhaite une très belle et fructueuse année 2014.!

1) Devenir agrégé par liste d'aptitude

Devenir agrégé sans passer le concours, c'est possible ! Les professeurs certifiés, PLP et professeurs d'EPS peuvent accéder au corps des agrégés par liste d'aptitude, à condition d'être âgés d'au moins 40 ans et de justifier de 10 ans de services effectifs d'enseignement, dont cinq dans leur corps actuel.

Les candidatures sont à formuler sur I-Prof du 9 au 31 janvier 2014. Il faut également remplir le CV I-Prof (menu « Votre CV ») et fournir une lettre de motivation faisant apparaître les étapes de l'itinéraire professionnel ainsi que les motivations qui conduisent à présenter sa candidature. Les inspecteurs et les chefs d'établissement sont sollicités par le recteur pour émettre des avis sur les candidats.

La procédure est détaillée dans la [note de service n° 2013-206 du 20-12-2013](#)

[lire la suite....](#)

2) Stage, réunion/débat le 20 mars à Aix : le paritarisme mode d'emploi

Le SE-Unsa Aix-Marseille (2^e degré) vous invite à une...

...Réunion/débat à Aix-en-Provence,

Jeudi 20 mars de 9 h 30 à 16 h

Elections professionnelles : comment ça marche ?

Comment fonctionne le paritarisme, à quoi sert-il ?

Commissaire paritaire : quel responsabilité, quel rôle, quelles missions ?



Pour Rappel : les dernières élections professionnelles dans l'Education nationale ont eu lieu en décembre 2011. Pour la première fois, le vote fut électronique mais les absentions furent nombreuses (61,46 % pour le scrutin national). Notre fédération, l'UNSA Education arriva en deuxième position. Les résultats furent les suivants pour la représentativité nationale au sein du comité technique ministériel (CTM) :

UNSA Education : 20, 72 % - 4 sièges

FSU : 40,62 % - 7 sièges

FNEC/FO : 10,08 % - 1 siège

SGEN/CFDT : 9,99 % - 1 siège

CGT : 6,46 % - 1 siège

SUD Education : 5,79 % - 1 siège

FAEN/CFTC/FGAF ... : 4,71 % - 0 siège

CFE/CGC : 0,49 % - 0 siège

SNCA/EIL : 0,40 % - 0 siège

Poser la question de la représentativité, c'est aussi poser la question de ses objectifs. Autrement dit de quel syndicalisme avons-nous besoin ? De quels projets pour l'école et pour le système éducatif doit-il être porteur ?

Depuis plus de vingt ans, le SE-Unsa s'est toujours refusé à s'engager dans la voie d'un syndicalisme systématiquement contestataire opposé à tout changement, à toute évolution, à toute transformation débouchant de facto sur une momification partielle ou totale du système éducatif. Même refus et avec la même énergie d'un syndicalisme servant de près ou de loin des causes conservatrices voire réactionnaires, nostalgique d'une école imaginée mais imaginaire et finissant bien souvent par cautionner les clivages entre l'école des élites et celle des laissés-pour-compte.

Aussi, depuis plus de vingt ans, le SE-Unsa travaille à **une école de la réussite pour TOUS**, permettant l'expression de toutes les intelligences, de toutes les sensibilités, valorisant tous les parcours et permettant toutes les approches pédagogiques. Cette politique est celle d'un **REFORMISME COMBATTIF** ouvert aux évolutions, aux changements, avançant pas à pas dans le respect des personnels.

Mais le syndicalisme, c'est avant tout ce que nous en faisons. Il ne vit que pour et par ses adhérents.

Alors que vous soyez militants, adhérents, sympathisants ou simplement curieux de connaître nos positions, d'apporter une opinion ou de nous transmettre une expérience....

... le jeudi 20 mars, ensemble, prenons le temps de débattre, d'échanger, de partager !

Organisation du stage :

9 h 30/10 h 00 : accueil des participants

10 h 00 /12 h 00 : Elections professionnelles, paritarisme : comment ça marche ?
Historique et présentation - les différentes instances - rôle des commissaires paritaires -
Etre candidat... - questions/réponses - débat

13 h 30 / 15 h 30 : **Discussion avec les correspondants d'établissement**

Cette journée s'inscrit dans le cadre d'un congé de formation syndicale. Nous vous rappelons que celui-ci est un droit pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires (jusqu'à 12 jours par an). La seule contrainte consiste à transmettre sa demande d'autorisation d'absence à sa hiérarchie au moins un mois avant la date du stage.

Pour vous inscrire, remplissez le formulaire ci-dessous et télécharger la demande d'autorisation d'absence : [ICI](#)

3) Mouvement inter-académique : GT vérification des barèmes du 21 au 23 janvier

Les groupes de travail concernant la vérification des barèmes des collègues ayant demandé une mutation inter-académique se tiendront au Rectorat d'Aix-en-Provence du 21 au 23 janvier 2013. Les collègues concernés (*et qui ne l'ont pas encore fait*) peuvent nous transmettre par mail leur fiche de vœux accompagnée de leur barème.

➤ Les 21 et 22 janvier : **certifiés/agrégés/AE** – examen des priorités médicales et vérification des barèmes inter. commissaire paritaire SE-Unsa : **Francis Grenet**

- Le 23 janvier : **CPE** – examen des priorités médicales et vérification des barèmes – commissaire paritaire SE-Unsa : **Marilyne Even**
- Le 23 janvier : **PLP** – examen des priorités médicales et vérification des barèmes – commissaire paritaire SE-Unsa : **Magloire Hazoumé**